

2023/151

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marché 19FS16 – Fourniture de denrées alimentaires / Changement de RIB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article L.2194-1 (5° alinéa)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mai 2019 autorisant Mr le Maire à engager la procédure de passation des marchés publics, à recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires,

Vu la décision n°2019/536 qui se base sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 novembre 2019,

Vu l'attribution du lot n°5 à la société Oléandes

Considérant le changement de coordonnées bancaires de la société Oléandes,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer un avenant relatif à la modification des coordonnées bancaires de la société Oléandes,

Article 2 : Conformément à l'article L. 2194-1 (5° alinéa), cette modification du marché n'entraîne pas de modifications substantielles et ne modifient pas la nature globale du marché

Article 3 : Les nouvelles coordonnées bancaires sont spécifiées dans l'avenant ;

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- La Sous-Préfecture
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville
- Société Oléandes

Fait à Tarnos le 14 Mars 2023

**PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE DE TARNOS LE 12/04/23**

Le Maire de Tarnos

